

# Mairie de MIZOËN

Procès-verbal de la réunion du conseil municipal

Vendredi 2 mars 2018 à 18h30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 23 février 2018 s'est tenu à la mairie de Mizoën le vendredi 2 mars 2018 à 18H30.

**Etaient présents** : MICHEL Bernard, MICHEL Gilbert, COING Jean-Pierre, BEAUME Hugues, BERARD Guy, GIRAUD Roger, MIALON Delphine, VIN Daniel,

**Absents** : GONON Florence, PINATEL François (arrivé aux questions diverses),

**Secrétaire de séance** : BEAUME Hugues,

Monsieur le Maire ouvre la séance, procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

## **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL PRECEDENT**

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur les comptes rendu des séances du 18 décembre 2017 et des 10 et 23 janvier 2018. Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité.

## **COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE**

*Engagement du personnel temporaire :*

JOUANNY Agnès : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018.

*Décision du 8 janvier 2018* : acceptation du devis de l'entreprise ROC AVENTURE pour l'entretien de la via ferrata. Montant du devis : 2 520,00 € TTC. Monsieur le Maire précise que cette prestation est réalisée par l'entreprise ayant construit la via ferrata et comprend 2 visites annuelles obligatoires.

*Décision du 2 février 2018* : acceptation du devis de l'entreprise TCHOOKART pour l'activité cirque de l'école maternelle. Montant du devis : 1 877,71 € TTC.

*Décision du 5 février 2018* : rachat du matériel de restauration de l'épicerie des Ors à Monsieur MICHAUD Guy. Montant de l'acquisition : 3 600 € TTC.

*Décision du 20 février 2018* : acceptation du devis de l'entreprise FIRE & CO pour le remplacement des extincteurs. Montant du devis : 1 040,40 € TTC.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte rendu des délégations lui étant consenties :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

## **VENTE DE LA PARCELLE COMMUNALE AB 924**

Monsieur le Maire rappelle la délibération n°2017/71 du 8 décembre 2017 approuvant la proposition d'achat de la parcelle AB924 faite par Mme ROMERO Myriam. Cette délibération a appelé des remarques d'administrés et du SACO concernant des servitudes existantes : accès piéton aux parcelles situées en aval et présence des réseaux d'assainissement et de fibre optique sur la partie basse du terrain.

Madame ROMERO a accepté ces servitudes par courrier en date du 24 janvier 2018 mais demande à réviser sa proposition de prix. Compte tenu de la surface impactée par ces servitudes, 75m<sup>2</sup> sur une surface totale de 240m<sup>2</sup>, monsieur le Maire propose de fixer le prix de vente à 10 000 €.

Monsieur Gilbert MICHEL ne voudrait pas que cette baisse de prix soit considérée comme un dédommagement alors que les autres propriétaires concernés par le passage de ces réseaux souterrains n'ont pas été indemnisés. Monsieur le Maire rappelle que c'est Madame ROMERO qui a demandé à acquérir cette parcelle en fixant elle-même un prix d'achat initial à 15 000 € (soit 62,50€/m<sup>2</sup> non constructible). N'étant pas informée de la présence de ces servitudes au moment de sa proposition d'achat, il apparaît juste d'accéder à sa demande de révision de prix.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la vente de la parcelle AB924 à Mme ROMERO avec les servitudes au prix de 10 000 € :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 7
- Nombre de voix contre : 1

## **DENOMINATION ET NUMEROTATION DES VOIES ET PLACES PUBLIQUES**

Monsieur le Maire rappelle que le projet de dénomination et numérotation des voies et places publiques a été initié en 2015. Plusieurs démarches de concertation ont été menées avec les habitants : un questionnaire début 2016 et une présentation des noms proposés lors de la cérémonie des vœux 2018 avec possibilité d'annoter les propositions.

Les élus ont ensuite affiné les propositions de noms, Perrine a travaillé sur la numérotation et après des derniers ajustements apportés en séance ce soir, voici la nomination retenue par délibération (les plans sont consultables en mairie) :

<b>RUES DU VILLAGE</b>	<b>HAMEAU DES AYMES</b>	<b>HAMEAU DE SINGUIGNERET</b>
Chemin de La Fournela	Chemin de l'Ecole	Route d'Emparis
Chemin des Ors	Chemin de Singuigneret	Chemin de la pointe du jour
Chemin des Voutes	Chemin du Pied des Aymes	Chemin du Grand Fond
Chemin Vieux	Impasse de la Combette	Chemin qui monte
Grand'Rue	Place des Aymes	Rue du Garde Champêtre
Impasse Fougagne	Route de la Combette	
Montée du Four	Route des Sarriers	
Place d'en Haut		
Place du Village		
Route d'Emparis		
Route du Ferrand		
Rue de Lanemartin		
Impasse de Lanemartin		
Rue de l'Eglise		
Rue des Changourins		
Rue du Chacorlet		
Impasse du Choron		
Rue du Dauphin		
Rue du Viouttaou		
Impasse Fay		

La numérotation s'effectue du centre du village ou des hameaux vers la périphérie. La route d'Emparis, la Route du Ferrand et la Grand'Rue dérogent à cette logique : la numérotation se fera depuis la RD25 vers Emparis pour la route d'Emparis, et depuis la RD1091 vers Clavans pour la Grand'Rue et la Route du Ferrand.

La numérotation est formée d'un nombre pair sur le côté droit et impair sur le côté gauche. Elle sera métrique sur la Route d'Emparis et alphanumérique (suite numérique) sur les autres voies.

Un arrêté fixera les règles de numérotation et d'installation des plaques.

La mise en œuvre des nouvelles adresses interviendra dès que les organismes publics auront été informés (service des impôts, La Poste, concessionnaires, ...). Un courrier sera adressé à chaque habitant pour l'informer de sa nouvelle adresse qui lui sera confirmée par le service des impôts.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la dénomination et la numérotation des voies et places publiques :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

## **MISE EN ŒUVRE D'UN CHANTIER INTERNATIONAL : ASSOCIATION CONCORDIA**

Monsieur le Maire rappelle la volonté de faire intervenir un chantier bénévole pour la réalisation de petits travaux de voirie. L'association CONCORDIA a travaillé sur un chantier à OULLES et a apporté toute satisfaction à la commune. Après plusieurs entretiens et visites, le partenariat avec l'association CONCORDIA se concrétise et les travaux retenus sont la rénovation de murs de soutènement sur la route des Sarriers aux Aymes. Ils auront lieu du 20 juillet au 10 août 2018, pendant le Festival des Randonnées Musicales. Les bénévoles seront logés sous tente au bivouac avec accès à l'ancien presbytère pour cuisiner et en cas de mauvais temps.

Techniquement, la route des Sarriers sera fermée aux voitures du lundi au vendredi pendant les travaux et les employés communaux prépareront le chantier et apporteront une aide mécanisée avec le tractopelle.

Le partenariat sera concrétisé par la signature d'une convention et la participation financière de la commune s'élève à 5 820 €.

Monsieur le Maire soumet au vote de l'assemblée la réalisation du chantier international avec l'association CONCORDIA :

- Nombre de votants : 8
- Nombre de voix pour : 8

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **Budget 2018 :**

Depuis le début du mandat en 2014, les dotations versées annuellement par l'Etat ont « fondu » et les dépenses annuelles liées à la péréquation ont explosé. En 2018, la Commune perd ainsi 70 000 € de budget de fonctionnement. A cette perte s'ajoute le doublement de la redevance versée au SACO (+20 000€) suite au raccordement du village à la station d'épuration. Des économies vont donc devoir être réalisées sur tous les postes de dépenses de fonctionnement. Ces propositions d'économies seront présentées lors du vote du budget 2018.

### **SEM le Nid d'Aigle :**

Les difficultés juridiques et financières du projet de micro-centrale se confirment. Il est nécessaire de mandater un nouvel expert-comptable et un nouveau commissaire aux comptes spécialistes des SEM suite au manquement de ceux actuellement missionnés. Un audit juridique et comptable de la SEM va être lancé. Dès réception des préconisations de l'audit, une décision quant à l'avenir de la SEM devra être prise.

### **Divers :**

Le prochain conseil communautaire (CCO) aura lieu à Mizoën le jeudi 8 mars à 18h00 à la salle polyvalente.

Paysages/Paysages : les projets d'illumination du village ébauchés par les étudiants d'une école d'architecte seront présentés le vendredi 16 mars à 18h00 à la salle polyvalente. Tous les habitants sont conviés à y assister.

Monsieur PINATEL soulève le problème de visibilité au carrefour de la RD25/RD1091. Monsieur le Maire va demander au Département de déposer le panneau de chantier.

Séance levée à 21h30 \* / \* / \* / \*